

**CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR L'INSCRIPTION EN LIGNE DE LA NEMOURIENNE**

Convention N°1 pour être annexée à la délibération n°D2024/27 en date du 13 Février 2025

Entre :

La présente convention est établie entre : La Ville de Nemours représentée par Madame Valérie LACROUTE, Maire, désignée ci-après par « La Ville ».

D'une part,

Et

La Société Pro-timing représentée par Monsieur Alexis CHENU, gérant dont le siège se situe 50 route de la Ferté, 45150 Jargeau.

D'autre part,

Article 1

La Ville de Nemours organisera la 7^{ème} édition de la Nemourienne le dimanche 27 avril 2025, quatre courses seront proposées au public un 05 km et un 10 km ouverts aux licenciés et non licenciés hommes et femmes à partir de 16 ans, et deux courses enfants. Ouverture des inscriptions en ligne à compter du 10 février 2025 et jusqu'au 25 avril 2025.

Article 2

La Ville de Nemours a désigné comme mandataire la société PRO-TIMING pour recouvrer par carte bancaire les inscriptions qui seront effectuées en ligne sur le site www.protiming.fr sur la base du montant tarifaire des différentes courses inscrites à l'article 4 délibéré au cours du Conseil Municipal du 13 février 2025.

Le montant de la commission s'élève à 1,00€ pour les inscriptions d'un montant inférieur à 10,99 € et de 1,20 € pour les inscriptions d'un montant supérieur à 11,00 €.

Article 3

La société PRO-TIMING s'engage à reverser le montant des recettes liées aux inscriptions à l'exclusion de toute déduction de frais, sur le compte n° E7790000000 - 13 de la Mairie de Nemours, par virement. La clôture des inscriptions en ligne étant le 25 avril 2025 à 12 heures, le solde devra être effectué au plus tard le 30 avril 2025.

Article 4

La société PRO-TIMING s'engage à fournir au régisseur titulaire de la Régie de la Nemourienne les états correspondants à cette recette et notamment :

- Sur demande, la liste nominative des inscrits ;
- Un état récapitulatif par type de tarif, mentionnant le nombre et le montant, ainsi qu'une totalisation globale.

Fait en deux exemplaires le

Monsieur Alexis CHENU

Gérant de la Société PRO-TIMING

Valérie LACROUTE

Maire de Nemours